POLITIQUE ■ En 2015, l'association de la place Etienne-Dolet a réduit son déficit au prix d'importants efforts

La Ville entend municipaliser la MJC

La majorité municipale ne renouvellera pas la convention qui lie la Ville de Sens à la MJC. Elle propose même d'en reprendre la gestion.

Franck Morales
franck.morales@centrefrance.com

La MJC de Sens vit-elle ses dernières heures ? La question mérite d'être posée depuis l'annonce, hier, par la députée-maire de Sens, du non-renouvellement de la convention liant la Ville à l'association. Et la volonté municipale, clairement affichée, de « reprendre la gestion de la structure. »

Cette municipalisation de la MJC (1.059 adhérents en 2015) devrait se faire à marche forcée dans la mesure où la convention triennale, signée sous la précédente mandature, arrive à échéance le 31 décembre. « La décision est tranchée et assumée, avertit d'emblée Paul-Antoine de Carville, adjoint au maire en charge de la politique des quartiers. Elle vise à maintenir les emplois et à pérenniser les activités. »

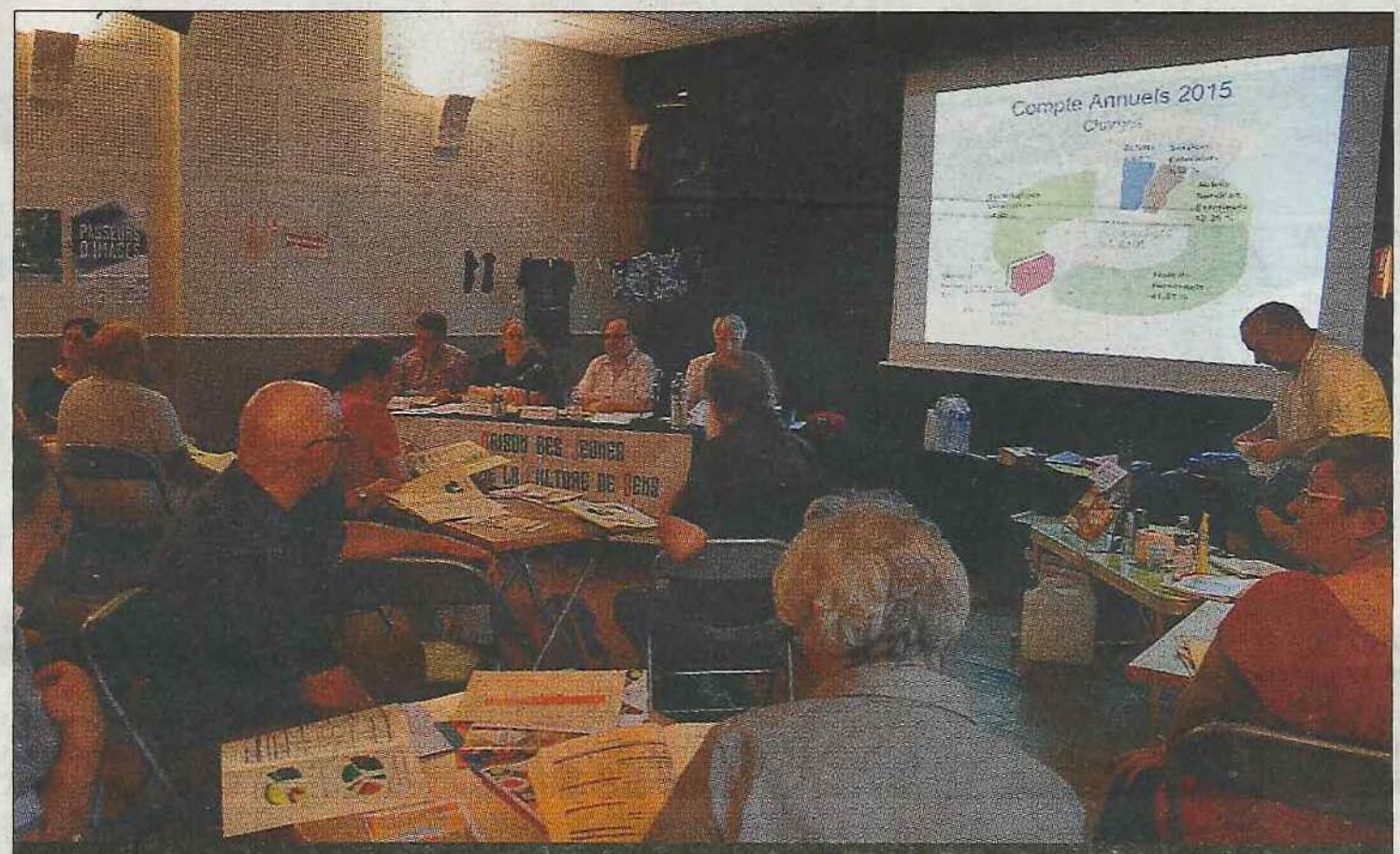

CONTEXTE. En 2015, comme en 2014, l'essentiel des efforts de la direction et du conseil d'administration de la MJC a porté sur le retour à l'équilibre financier suite à la procédure d'alerte du commissaire aux comptes. PHOTO D'ARCHIVES

« Contexte tendu »

La nouvelle est tombée, hier matin, à l'issue d'une rencontre entre les représentants de la municipalité et la présidente de la MJC de Sens, Catherine Crevoisier. Dans un communiqué à la presse, suivi d'une lettre aux adhérents, Marie-Louise Fort (LR) explique que la décision intervient « dans un contexte social et financier tendu pour l'association ». La parlementaire cite pêle-mêle « la baisse des subventions des principaux partenaires depuis trois ou quatre ans », mais aussi l'obligation faite au conseil d'administration, ces deux dernières années, « de licencier ou de ne pas remplacer un certain nombre de salariés. Ou encore à diminuer certaines prestations ».

Pour la députée-maire, il y avait une forme d'urgence à agir du fait de « la baisse inquiétante du nombre d'adhérents qui interroge sur la dynamique de la structure ». Ou de « l'essoufflement du modèle associatif caractérisé par le recul du nombre de bénévoles et la difficulté à attirer de nouveaux membres au sein du conseil d'administration ».

La municipalisation conduira inévitablement au démantèlement de la MJC. Paul-Antoine de Carville en convient. « La MJC n'existera plus sous sa forme associative. On s'engage à maintenir les contrats à durée indéterminée. Les CDD iront jusqu'à leur terme. En revanche, on ne conservera pas toutes les animations. »

Exit donc « les actions qui font doublon avec celles conduites par les services municipaux » : santé des jeunes et petite enfance par exemple. Les ateliers hebdomadaires, à l'équilibre (avec maintien des tarifs sur l'année 2017-2018) et des événements phare comme le Clap 89 seront conservés.

Pôle associatif unique

Les locaux de la place Étienne-Dolet, propriétés de la Ville de Sens, « constitueront à terme un seul et unique pôle associatif, avec le site Saint-Savinien ». Paul-Antoine de Carville évoque aussi « un rapprochement de la salle de la Fabrique, du Garage et des centres sociaux dans le cadre d'un projet plus vaste de développement de la vie culturelle ». S'agissant du coût de la municipalisation, la prudence est de mise. « Difficile d'avancer des chiffres précis pour le moment. Ils seront nécessairement supérieurs aux 400.000 euros annuels d'aides valorisés qu'apportait la Ville à l'association », avance Paul-Antoine de Carville.

En 2016, le budget prévisionnel de la MJC devait s'établir autour de 890.000 euros (contre 1,03 million en 2015), dont 377.281 euros de charges de personnels (liées aux projets). ■

RÉACTIONS

Catherine Crevoisier (présidente de la MJC). « Le bureau de la MJC prend acte de la proposition de la municipalisation de notre association. Les administrateurs ne souhaitent pas prendre de décisions hâtives. Une consultation des salariés et de tous les adhérents sera réalisée. De plus, nous attendons les propositions écrites de la municipalité pour l'avenir des salariés et la pérennité des activités. »

Francine Weecksteen (groupe d'opposition Le Bon Sens). « Je ressens de la tristesse pour les bénévoles, salariés et adhérents partageant les valeurs de l'éducation populaire. De l'amertume pour le coup porté à une association reconnue sur le territoire. La décision est brutale, la méthode scandaleuse. Je regrette une nouvelle fois l'absence de dialogue de Marie-Louise Fort. »